Image not found or type unknown

Réparation dans une location

Par **athenays DOMMANGET**, le **08/10/2017** à **13:16**

Bonjour,
je loue une maison depuis 3 mois et cette semaine alors qu'il y avait beaucoup de vent je me suis aperçu qu'il s'infiltrait ENORMEMENT (comme si la fenêtre était ouverte) dans notre chambre par un trou. dans notre chambre contre un mur il y a une poutre, et entre cette poutre et le mur il y a un espace de 3-4 cm sur toute la longueur de la poutre. ça doit donner dans les combles je ne sais pas, mais ce n'est pas isolé, c'est juste un trou. l'hiver approche et ce trou va poser problème. puis je demander à mon propriétaire de le "reboucher" à ses frais? dernière question secondaire, nos radiateurs sont très vieux, doit il les changer? Et comment procéder pour lui en faire la demande? Je vous remercie d'avance de vos réponses.

Par **miyako**, le **08/10/2017** à **17:16**

Bonsoir,
Le bailleur doit vous louer un logement décent et habitable normalement.
Il doit effectivement boucher le trou en question.Pour le chauffage,il doit être en état de marche et si cela tombe en panne ,ce sera au bailleur ,soit de faire le nécessaire immédiatement,soit de vous rembourser les frais d'intervention d'un chauffagiste. Est ce qu'il y a un contrat d'entretien ? ce serait préférable.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés